RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION

République Démocratique du Congo



6729, Av.de l'OUA Ngaliema, BP 7248, Kinshasa, République Démocratique du Congo

Tél: +243 99 60 41 000

E-mail: CODKI@unhcr.org

Mai 2022



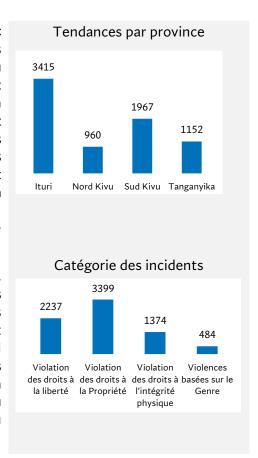


Table des Matières

R	lésumé	3
.2	Allégations 1612	3
، 3	Violences basées sur le Genre	4
.4.	Profil des victimes	4
.4	Profil des présumés auteurs	4
.5 I	Réponse	5
Mc	puvements de la population	5
С	Développements majeurs en protection par Province	5
3.1.	lturi	7
3.2.	Nord Kivu	8
3.3.	Sud Kivu- Maniema/ Kabambare	c
3.4.		
Δ		
	ecommandations	
	1.1. 1.2 / 1.3 \ 1.4. 1.5 1.5 Mc	Réponse Protection

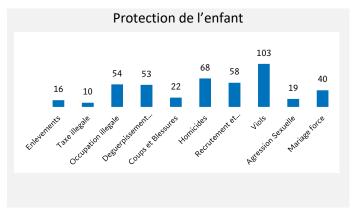
I. Résumé

- 7494 incidents de protection rapportés au mois de mai 2022 avec un nombre important d'incidents dans l'Ituri, l'une des provinces couvertes par l'Etat de siège (3415 cas) suivi du Sud Kivu et du Tanganyika. En effet, les territoires les plus affectés sont ceux d'Irumu (41%) et Mahagi (23%) en Ituri et ceux de Shabunda (33.5%) et Kalehe (26.7%) au Sud-Kivu. Cette situation serait justifiée entre autre par l'activisme des groupes armés, des operations de sécurisation conduites par les FARDC, des tensions intercommunautaires entre les Babembe, Banyamulenge et Bafuliro au Sud Kivu et dans le Tanganyaika entre Twa et Bantu. En revanche, les territoires de Lubero (263 cas) et Beni (241 cas) au Nord Kivu et Kalemie (482 cas) et Kongolo (372 cas) dans le Tanganyika sont affectés.
- De ces incidents, 20% des cas se rapportent à l'extorsion des biens, 18.5% des cas sont relatifs aux travaux forcés, 14.2 % des cas liés aux pillages, 13% des cas des coups et blessures. Nous notons aussi, 4.9% des cas d'enlèvements dont 179 cas au Nord Kivu et 117cas en l'Ituri, 4.4% des cas d'homicides dont 173 cas en Ituri suivi du Tanganyika avec 109 cas. En ce qui concerne les allégations des violations 1612 soit 2.1% des cas d'allégations 1612 avec un pic au Sud Kivu (67 cas) et en Ituri (53 cas), 1.1 % cas de torture ou traitement inhumain soit 33 cas au Tanganyika, 21 cas au Sud Kivu et 20 cas en Ituri.



I.1. Protection de l'enfance

- 563 enfants victimes soit 7.5% des incidents de protection parmi lesquels 287 cas contre les filles et 276 cas sur les garçons. Il s'agit de 160 cas au Tanganyika, 172 cas en Ituri, 100 cas au Sud Kivu et 33 cas au Nord Kivu.
- De ces violations, il y a notamment 103 cas de viol, 81 cas de travaux forcés, 68 cas d'homicides, 40 cas de mariage forcé, 58 cas de recrutement et utilisation d'enfants, 42 cas de Coups et Blessures etc.

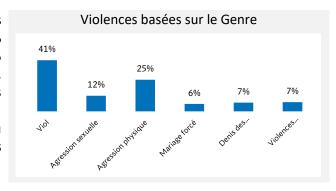


I.2 Allégations 1612

- 161 cas d'allégations des violations 1612 rapportées dont 67 cas Sud Kivu, 53 cas en Ituri, 37 cas au Nord Kivu et 4 cas au Tanganyika.
- Les cas de recrutement ou utilisations d'enfants sont plus rapportés soit 80 cas. Il y a également 36 cas de viol ou autres actes graves de violence sexuelle, 26 cas de meurtre ou mutilations d'enfants, 18 cas d'enlèvements d'enfants ainsi qu'un cas d'attaques contre des écoles ou des hôpitaux.

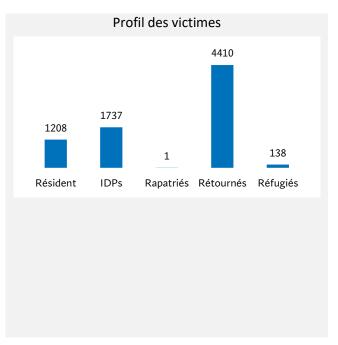
1.3 Violences basées sur le Genre

- 6.4% des incidents rapportés concernent les violences basées sur le genre parmi lesquels, 41% sont des viols, 25% des agressions physiques, 12% des agressions sexuelles, 7% de dénis des ressources, d'opportunités et service, 7% des violences psychologiques et 6% de mariage forcé.
- Seuls 78% des cas de viol ont été pris en charge au niveau medicale et dans les 72 heures et 31% des cas ont bénéficiés d'une prise en charge psychologique.



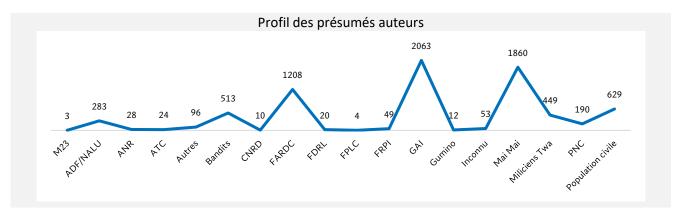
I.4. Profil des victimes

- 7494 victimes touchées par les incidents de protection dont 5642 victimes de sexe masculin et 1852 victimes de sexe féminin. La tranche d'âge la plus touchée est celle de 18 à 59 ans avec 6454 cas suivi des enfants (0 à 17 ans) avec 864 cas ainsi que 176 cas sur les personnes âgées de 60 ans et plus.
- L'analyse croisées des données fait ressortir que les incidents ont été perpétrés sur la route, dans les champs, marché, domiciles de la victime et présumé auteur etc. L'impact de ces violations surtout sur la tranche de 0 à 17 ans constitue de grandes violations pouvant affecter le développement des enfants. Il y a lieu d'attirer l'attention sur cette situation et trouver des mécanismes pour réduire le stress posttraumatique auquel ces enfants font face mais aussi d'améliorer leur protection



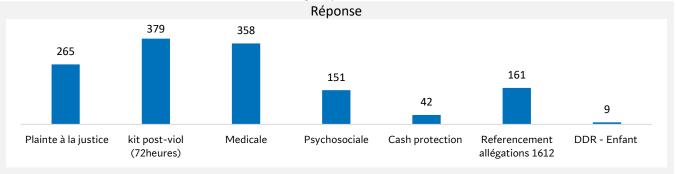
1.4 Profil des présumés auteurs

- Sur les 7494 incidents, les groupes armés nationaux et étrangers se distinguent avec 4753 incidents à leur charge soit 63.4% parmi lesquels, les Groupes armés Inconnu (2063 cas), le Mai- Mai (1860 cas), les miliciens Twa (449 cas), ADF/NALU (283 cas), FRPI (49 cas), FDLR (20 cas), CNRD (10) alors que les forces de sécurité nationales se positionnent en 2ème position avec 1398 cas dont 1208 cas par les FARDC et 190 cas par la PNC.
- Quant aux autorités civiles et la population, elles seraient responsables de 681 incidents dont 28 cas attribués aux agents de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR), 24 cas aux autorités civiles et 629 cas imputés à la population civile et des inconnus seraient responsables de 662 cas. Face a l'impunité, la population civile a de plus en plus tendance à se faire justice mettant ainsi à risque les présupposés auteurs de violations de droit



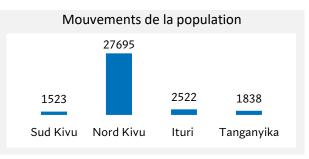
1.5 Réponse

 Sur les 7494 cas; l'on note une faible action de réponse qui ne couvre que les cas de violences basées sur le genre et des allégations 1612 en termes de référencement. Ainsi, 379 survivantes ont bénéficié des Kit PEP dans les 72 heures, 265 cas d'un appui en Justice (plaintes & conseils), 151 cas bénéficiaires de la prise en charge psychosociale, 42 cas du cash protection, 161 cas référés au mécanisme de suivi et de rapportage (MRM) et 9 enfants démobilisés des forces et groupes armés et référés au centre d'orientation.



II. Mouvements de la population

 Environ 33.303 ménages soit 166515 personnes déplacées internes dans les provinces du Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri et Tanganyika du fait des attaques armées et des tensions intercommunautaires. En revanche, 189 ménages soit 945 personnes ont regagné leurs villages d'origine dans la province de l'Ituri retournés à Mambassa (Bahaha, Tolitoli et Lolwa) en provenance de Mambasa centre.



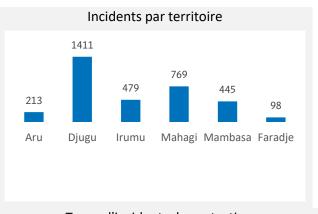
III. Développements majeurs en protection par Province

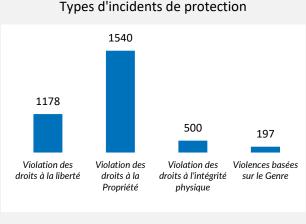
Dans les 4 provinces couvertes par ce rapport, l'environnement de protection a été marqué par trois types de menaces protection à savoir ; (1) les conflits armés au Nord Kivu, Ituri, Tanganyika, et Sud Kivu, (2) les activités criminelles dans toutes les provinces ainsi (3) qu'une agitation sociale caractérisée par les tensions intercommunautaires au Tanganyika (entre les communautés Twa et Bantou dans le territoire de Moba), Sud Kivu (entre les communautés Bembe, Fuliru et Nyindu contre les Banyamulenges en territoire de Fizi impliquant locale dénommée « Gumino »). Environ 120 groupes armés non étatiques seraient actifs dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika. Ces ménaces méritent une attention particulière car elles fragilisent la résilience des populations dans leurs déplacements et intégration sociale, malgré des réponses appropriées que la communauté humanitaire met en place dans un contexte d'urgence permanent.

- Ces menaces ont occasionné le déplacement forcé d'environ 33.303 ménages soit 166515 personnes dont 27.695 ménages se sont déplacés au Nord Kivu parmi lesquels, 2500 qui ont traversé la frontière en Ouganda, 2333 ménages soit 11665 personnes déplacés des territoires de Djugu, Irumu, Mambasa et Mahagi et 189 ménages soit 945 personnes retournés à Mambassa (Bahaha, Tolitoli et Lolwa) en provenance de Mambasa centre, 1523 ménages soit 7615 personnes du Sud Kivu de Bwangama, Carrés miniers Myabi et Paris, Kalamba, Misisi etc ainsi que 2022 ménages soit 10110 personnes déplacés dans le Tanganyika des territoires de Kalemie, Kongolo, Nyunzu et Pweto. Ces déplacements seraient justifiés par les attaques des miliciens Twa et Bantous factions de Butonto et Kahomba, Nyumba Isha et Mai-Mai Bakata Katanga.
- En Ituri, des attaques qui se sont succédées et imputées tantôt aux Forces Démocratiques Alliées (ADF), un groupe de miliciens affiliés à l'Etat islamique, l'Union des Révolutionnaires pour la Défense du Peuple Congolais de la Coopérative pour le Développement du Congo (CODECO/URDPC) et d'autres factions du groupe CADECO, le groupe armé Zaïre et certains éléments FARDC etc. Ces attaques malheureusement ont occasionné des violations graves des droits de l'homme à savoir, les homicides/meurtres, les enlèvements d'enfants, arrestations arbitraires etc. A cela , il faut faire remarquer que certains sites en Ituri ont été la cible de groupes armés entre janvier et mai 2022 violant ainsi le caractère civil et humanitaire des sites/centres collectifs soit 16 cas d'attaques contre les de déplacés internes en 2021 et 9 cas de janvier à Mai 2022.
- Au Nord Kivu, les attaques du Mouvement du 23 mars (M23) dans les groupements de Jomba, Kisigari, Rugari en territoire de Rutshuru et des incursions des différents groupes armés nationaux et étrangers dans les groupements des territoires de Beni, Lubero, Walikale et Masisi ont marqué le mois de mai. Ces attaques et incursions sont malheureusement caractérisées par des graves violations des droits humains.
- Au Tanganyika et ce, en prélude du départ de la MONUSCO prevue en juin 20222, la situation de protection reste marquer par des tensions entre les miliciens Twa et les Bantu ainsi que l'activisme des groupes armés Mai Mai Kata Katanga. Ces tensions occasionnent des déplacements forcés de la population sur le littoral Sud du Lac Tanganyika où des villages entiers se vident. Il s'agit des villages Musipi, Mala, Mufaume ou encore Katombwo. Ces miliciens seraient responsables de 459 incidents de protection sur les 115 cas rapportés soit 39.8 % alors que les Mai-Mai seraient aussi responsables de 249 cas soit 21.6%. Les acteurs de protection devraient s'assurer avec les autorites et de la MONUSCO que des dispositions sont ainsi prises afin de minimiser l'impact du départ prochain de la MONUSCO, dans les zones d'accueil et de retour
- Au Sud Kivu et malgré la reddition de certains leaders et quelques éléments des groupes armés Raia Mutomboki auprès des FARDC, des exactions sont toujours rapportés dans les hauts plateaux du fait des conflits armés et tensions intercommunautaires entre les Banyamulenge, Babembe et Bafuliro. Ainsi, les territoires de Shabunda et Kalehe ont été les plus affectés avec respectivement 660 incidents de protection soit 33.5% alors que Kalehe compte 526 incidents soit 26.7%. L'on note un activisme des groupes armés étrangers et nationaux notamment, CNRD, FPLC, Mai-Mai, Gumino etc. Ils sont présumés responsables de 990 incidents de protection soit 50.3% des cas rapportés.

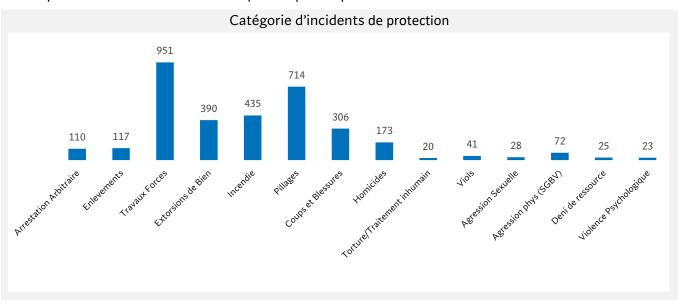
3.1. Ituri

- 3415 incidents de protection ont été documentées en Ituri au cours du mois de mai 2022 contre 3 547 violations rapportés en avril 2022 soit, une baisse de 3% (132 incidents). L'on note en effet une baisse dans les territoires d'Irumu et de Faradje alors que la situation s'est inversée dans les autres territoires dont Djugu, Mahagi et Mambasa. Aussi et après une accalmie dans les sites, le mois de mai rapporte la violation du caractère civil et humanitaire dans le site de Loda avec une forte proportion d'enfants tués (10/15).
- L'on note que malgré l'état de siège et cette légère baisse de 3%, la situation semble s'empirée de plus en plus avec 173 cas d'homicides 306 cas des coups et blessures, 951 cas de travaux forcés, 117 cas d'enlèvements et 110 cas d'arrestation arbitraire ainsi que des 1540 cas des incidents relatifs aux droits à la propriété. Il y a également plus d'attaques sur les civils soit 16 cas rapportés dont 10 cas à Djugu, 2 cas à Irumu, 2 cas à Mambasa et 2 cas à Aru. L'incursion des éléments du groupe armé CODECO/URDPC sur le site des déplacés de Loda en territoire de Djugu faisant 15 personnes tuées (dont 10 enfants), 10 personnes blessées, destruction d'une trentaine d'abris et pillage de plusieurs biens.



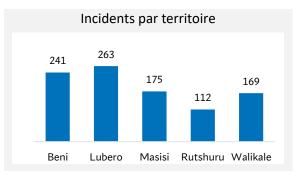


Les incidents sur les enfants sont plus inquiétants avec 172 cas parmi lesquels, 53 allégations 1612 dont 25 cas de meurtres ou mutilations d'enfants, 16 cas de viol ou autres actes graves de violence sexuelle, 10 cas d'enlèvements d'enfants etc. Ces violations auraient été perpétrées par des groupes armés (ADF), CODECO/URDPC) et groupe armé Zaïre et certains éléments FARDC. La vulgarisation de la Résolution 1612 auprès des acteurs armés reste une priorité pour la province de l'Ituri

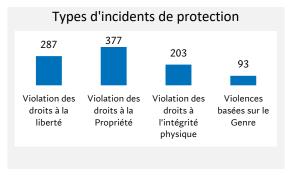


3.2. Nord Kivu

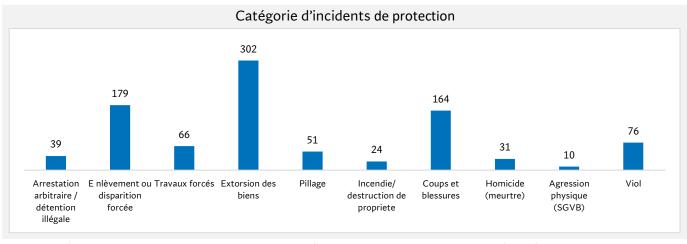
960 incidents de protection documentés soit 129 incidents de moins qu'en avril soit 1089 cas. Lubero et Beni dans le petit Nord sont les territoires les plus touchés dont (263 cas à Lubero), (241 cas à Beni) alors que Masisi compte 175 cas, Walikale 169 cas et Rutshuru 112cas. Une baisse de 11,8% en nombre des incidents comparativement aux données du mois d'avril. Cette baisse se justifierait par une accalmie partielle qui s'est observée dans certaines localités parmi lesquelles, Pinga et Mweso.



Malgré cette diminution, l'on note une situation cyclique allant aux affrontements et accalmies entre les FARDC et les présumés M23 dans le Rutshuru, des présumés ADF et groupes Mai-Mai à Beni, un activisme des Mai-Mai signalé dans le Lubero et Walikale et un retrait partiel des FARDC dans le Masisi. En cela, la situation des droits humains n'a pas positivement évolué avec un déplacement forcé d'environ 27.695 ménages soit 138475 personnes dont 2500 ménages soit 12500 personnes en Ouganda.



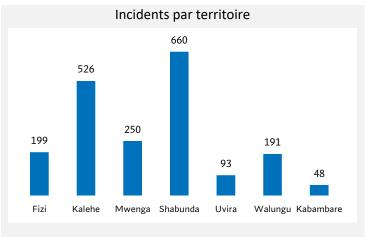
• En dehors de l'augmentation des violations du droit à la propriété soit 377 cas contre 374 cas en avril, il y a une diminution des violations du droit à la liberté soit 287 cas contre 323 cas, 203 cas contre 279 cas des violations des droits à l'intégrité physique et à la vie et 93 cas contre 112 cas relatives aux violences basées sur le genre.



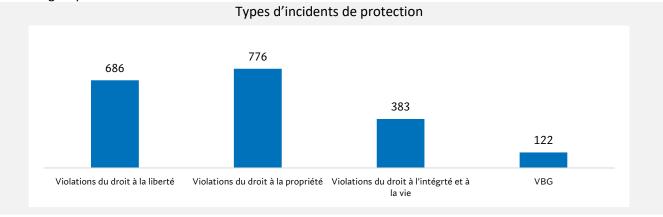
Parallèlement ces violations, environ 27.695 ménages soit 138475 personnes déplacées au Nord Kivu dans les groupements de Jomba, Bweza, Rugari et Kisigari vers Bukoma, Kisigari et Rugari soit 12484 ménages soit 62420 personnes. D'autres ménages des villages de Kibumba, Buhumba et Kibati auraient pris la direction de Buvira, Munigi et différents quartiers de Goma soit 11.550 ménages soit 57750 personnes alors que ceux de Shangi, Rubona et Bunagana et Rutshuru se sont dirigés en Ouganda soit 2,500 ménages (12500 personnes). Dans le Walikale, 1161 ménages soit 5805 personnes) des localités de Mahanga, Katsihiro, Kilondo, Luhongo etc se sont déplacés vers Buhimba, Ngenge, Walikale Centre et Bukumbirwa.

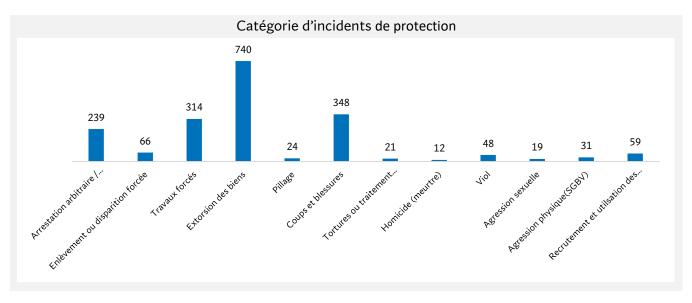
3.3. Sud Kivu- Maniema/ Kabambare

• 1967 incidents de protection rapportés dans les provinces du Sud-Kivu et du Maniema (territoire de Kabambare) avec un pic dans les territoires de Shabunda (660 cas) et Kalehe (526 cas). Il y a une baisse d'au moins 80 incidents (soit 4%) comparativement au mois d'avril 2022 (2.047 cas) qui se justifierait par la reddition des leaders des groupes armés Raia Mutomboki et des pourparlers entre les communautés qui ont été initiés, depuis le 10 mai 2022 entre les leaders des communautés Bembe, Fuliru, Nyindu et Banyamulenge dans les territoires de Fizi et d'Uvira.



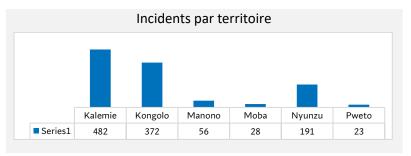
• En dehors des violations du droit à la propriété qui sont en hausse et celles du droit à la liberté, 67 cas de violations graves touchant les enfants rapportées et référées à la coordination MRM « Monitoring and Reporting Mechanism » du Sud Kivu. Il s'agit de 59 cas d'enrôlements/utilisations d'enfants, 6 cas de viols et des violences sexuelles, 1 cas de meurtre/mutilation et 1 cas d'enlèvement. Les présumés auteurs sont des groupes armés et les FARDC.



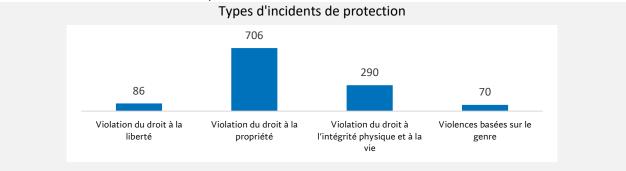


3.4. Tanganyika

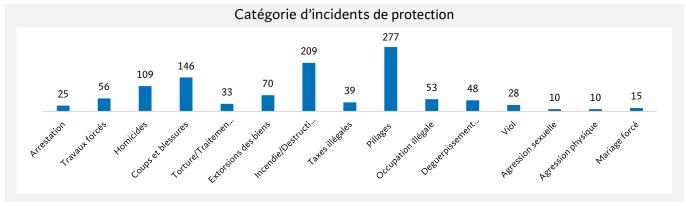
1152 incidents de protection documentés soit 49% de plus comparativement au mois d'avril où 563 incidents de protection ont rapportés. Les territoires de Kalemie, Kongolo et Nyunzu sont les plus affectés avec respectivement 482 cas à Kalemie, 372 cas à Kongolo et 191 cas à Nyunzu.



 En dehors de l'activisme des milices Twa contre les Bantu, factions de Butonto et Kahomba, Nyumba Isha et Mai-Mai Bakata Katanga où 2022 ménages soit 10110 personnes déplacés auraient été déplacés de force. L'analyse des violations du droit à l'intégrité physique et à la vie renseigne une situation inquiétante avec 109 cas d'homicides et 149 cas des coups et blessures.



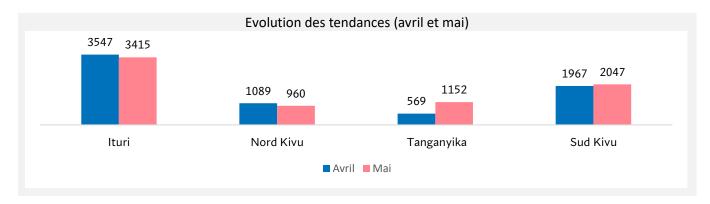
• L'on note une prédominance des violations du droit à la propriété qui représentent 60% des cas suivi des violations du droit à la vie et l'intégrité physique (25%), des atteintes du droit à la liberté (7%) et des cas des violences basées sur le genre soit 6%. Pour ces dernières, une augmentation des cas comparativement à ceux rapportés en avril soit 67 cas de VBG contre 48 cas. Il s'agit principalement de 25 cas de viol,10 cas d'agression sexuelle, 10 cas d'agression physique,15 cas de mariage forcé, 06 cas de déni de ressources et d'opportunité ainsi qu'un cas de violence psychologique.



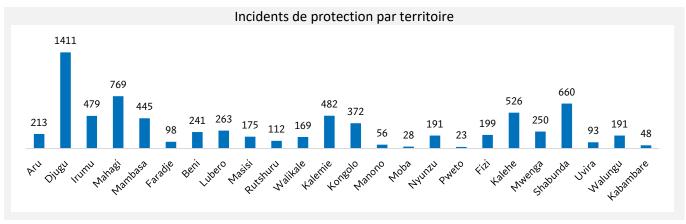
 Il est judicieux que des mécanismes préventifs sécuritaires soient mis en place en prélude au départ de la MONUSCO dans le Tanganyika car les violations ont doublé allant de 563 cas à 1152 incidents. L'on note aussi un activisme des milices Twa et Bantu sur le littoral Sud du Lac Tanganyika, lequel est l'un des exemples où d'importants mouvements de la population ont été rapportés dans les villages de Musipi, Mala, Mufaume ou encore Katombwo.

IV. Analyse comparative des tendances

Les tendances du mois de Mai 2022 sont en diminution comparativement aux données rapportées en Avril dans les provinces d'Ituri (132 incidents de moins), du Nord Kivu (129 incidents de moins). Nous notons au Sud Kivu une augmentation de 80 incidents. En revanche, la situation s'est inversée dans le Tanganyika où les violations des droits humains ont complétement doublé allant de 569 à 1152 incidents de protection. Cette situation serait justifiée par des tensions entre les miliciens Twa et les Bantu et auraient occasionnées des déplacements forcés de la population sur le littoral Sud du Lac Tanganyika. Les villages Musipi, Mala, Mufaume ou encore Katombwo se seraient vidés.



• L'on note un faible progrès dans les deux provinces en Etat de siège et ce, malgré la baisse des incidents de protection soit 3415 cas contre 3547 cas en Ituri, 960 cas contre 1089 cas au Nord Kivu et des pourparlers dans la capitale Kenyane du 22 au 27 avril 2022 entre le gouvernement congolais et les représentants des groupes armés au cours desquels 4 groupes armés s'étaient engagés à déposer les armes. En prélude au départ prochain de la MONUSCO dans le Tanganyika, la recrudescence de l'activisme des groupes armés peut encourager une reprise des activités liés a l'insécurité. A la lecture et analyse du diagramme ci-dessous, il faut noter les zones les plus affectées été celles qui le sont le moins a cause des actions de sécurisation qui sont faites ou non, surtout avec le et surtout des provinces concernées par le plan de transition de la MONUSCO comme l'illustre le diagramme ci-dessous des incidents de protection par territoire.



• Malgré la diminution dans les 3 provinces (Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri) et l'augmentation des incidents au Tanganyika, les violations du droit à la propriété sont en hausse dans les 3 provinces dont 1540 cas en Ituri, 377 cas au Nord Kivu, 776 cas au Sud Kivu et 706 cas au Tanganyika. De ces violations, les extorsions des biens et les incendies/destruction des propriétés sont les plus rapportées dans les 4 provinces soit 1502 cas. D'un autre côté, les violations du droit à l'intégrité physique et à la vie sont en hausse dans deux provinces Ituri soit 500 cas contre 472 cas et Tanganyika soit 290 cas en mai contre 56 cas en Avril. Il n'y a pas de changement notable dans les deux autres provinces Nord Kivu et Sud Kivu ainsi que le territoire de Kabambare du Maniema. En dépit de la dimunition comparativement visible au mois d'avril, la province de

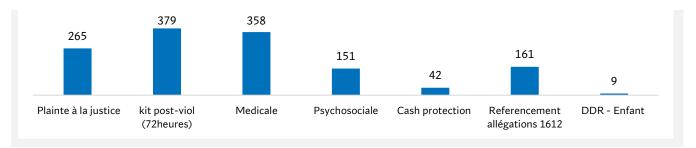
l'Ituri a enregistré plus des violences basées sur le genre comparativement aux trois provinces soit 197 cas contre 122 cas au Sud Kivu, 93 cas au Nord Kivu et 70 cas au Tanganyika. Ces violences seraient toutes liées aux opérations militaires et activisme des groupes armés. Les populations étant les plus affectées de part et d'autre et dont certains combats ou représailles se feraient dans les zones habitées par des civils. Il ne faut pas exclure que les populations pourraient être prises comme boucliers humains (stratégie de guerre). Une analyse plus approfondie par les acteurs de protection pourrait être faite afin de réduire les violations qui y sont ainsi identifiées.

• En ce qui concerne les allégations des violations de ka resolution 1612, la province du Sud Kivu compte plus de cas soit 63 cas contre 53 cas en Ituri, 37 cas au Nord Kivu et 4 cas dans le Tanganyika. Il faut signaler plus d'allégations relatives au recrutement et l'utilisation des enfants dans les forces et groupes armés soit 80 cas dont 59 cas au Sud Kivu, 26 cas de meurtres/massacres et Mutilations d'enfants dont 25 cas en Ituri, 18 cas d'enlèvements d'enfants dont 10 cas en Ituri. Enfin, 36 cas de violences sexuelles faites aux enfants dont 16 cas en Ituri et 11 cas au Nord Kivu



V. Réponse Protection

- Les actions de réponse sont faibles et ne couvrent que les cas des violences basées sur le genre et quelques cas touchant les enfants. En effet, 379 survivantes bénéficiaires des Kit PEP, 265 cas d'un appui en Justice, 151 cas bénéficiaires de la prise en charge psychosociale, 42 du cash protection, 161 cas référés au mécanisme de suivi et de rapportage des allégations 1612 et 9 enfants démobilisés des forces et groupes armés. En plus, identification de 12 structures communautaires dans lesquelles des noyaux de paix et développement ont été mis en place en appui aux autorités pour une réponse locale à certaines situations de protection.
- Les actions de protection devraient être plus capitalisées afin de montrer l'intérêt de la protection transversale dans toutes les actions qui sont faites par les acteurs. Pour les violations du caractère civil et humanitaire des sites, un programme de sensibilisations des autorites, acteurs humanitaires et gestionnaires des sites a debute en Ituri et se poursuivra dans les 2 provinces les plus affectées (Ituri, NK). Les membres du HCT ont été informés de la situation dans les sites et tout est mis en œuvre pour qu'un regard particulier soit fait sur le caractère civil et humanitaires des sites en RDC. Des sensibilisations par l'affichage de messages seront ainsi produits dans tous les sites et centres collectifs.



VI. Recommandations

- Faire un plaidoyer auprès du Vice Premier Ministre, Ministre de l'Interieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières ainsi que le Ministre de la Défense Nationale afin de combler le vide sécuritaire dans les zones de Nyabiondo, Lwibo, Kilambo, Majengo, Kasopo, Lushali, Katiri, territoire de Masisi et Kihondo et Mutanda territoire au Nord Kivu, au Sud Kivu dans les territoires de Shabunda, Mwenga, Walungu, Kalehe, Uvira, Fizi et Kabambare/Maniema) ainsi que Djugu, Mahagi, Irumu et Mambasa en Ituri (Cluster Protection).
- Engager des actions de plaidoyer auprès des FARDC sur les allégations des violations de la resolution 1612 dans lesquelles les unités FARDC seraient impliquées pour des actions de réponse (Cluster Protection/SC protection de l'enfant/ MONUSCO DDR).
- Mettre en place un cadre de cohabitation pacifique qui réunira les autorités et leaders locaux dans les territoires de Fizi, Uvira (Moyens et Hauts Plateaux), Mwenga (Secteur d'Itombwe et la chefferie de Wamuzimu) et Shabunda (groupement de Bamuguba-Sud) afin de soutenir les pourparlers en cours entre les communautés des territoires d'Uvira et Fizi (Cluster Protection).
- Renforcer la protection des populations présentes dans les sites par le maintien du caractère civil et humanitaire des sites en Ituri et au NK. Les autorités et les acteurs armés devront être pris en compte dans un programme de sensibilisation mais aussi de traduire tout acte de violations devant les instances judiciaires nationales.
- Engager des actions conjointes de plaidoyer avec la Commission Nationale des Droits de l'Homme, le Bureau Conjoint aux Droits de l'Homme et le cluster Protection sur les cas d'homicides/meurtres et les cas de torture et traitement inhumain auprès des autorités nationales (Cluster protection).
- Engager des actions de plaidoyer auprès des autorités provinciales afin de prendre des mesures préventives devant combler le vide sécuritaire qu'occasionnera le départ de la MONSUCO, plus particulièrement à Nyunzu (Cluster Protection).